

F. S. U.

I
N
F
O
S



FSU - 65

École J-Ferry Rue A-Breyer
65 000 TARBES
05 62 34 90 54
Directeur de la publication
M.Torres

CPPAP: n° 0221 S 06760
ISSN:n° 1290-855X
Imprimé au Siège
Trimestriel - Prix 1,07 €

n° 109
Juillet-Août-Septembre
2019

F
éd
é
r
a
t
i
o
n

S
y
n
d
i
c
a
l
e

U
n
i
t
a
i
r
e

E
n
s
e
i
g
n
e
m
e
n
t

E
d
u
c
a
t
i
o
n

R
e
c
h
e
r
c
h
e

C
u
l
t
u
r
e

Dispensé de timbrage

TARBES PPDC

Déposé le 19 septembre
2019

Congrès de la FSU

Un moment démocratique important

Le congrès est un moment important pour la FSU. Il a lieu tous les 3 ans et a pour but de définir les mandats jusqu'au congrès suivant.

A partir de textes validés par le CDFN (Conseil Délibératif Fédéral National qui se réunit 4 à 5 fois dans l'année), les syndiqué-es sont appelé-es à débattre et à contribuer à leurs rédactions finales dans les congrès départementaux, leurs syndicats nationaux ou leurs tendances en proposant des suppressions, des ajouts ou des modifications.

Le congrès national de la FSU se tiendra à Clermont-Ferrand du 9 au 13 décembre 2019. Afin de le préparer, chaque section organisera un congrès départemental entre le 4 et le 30 novembre, afin de discuter des textes préparatoires, les abonder, les amender,...

Dans les Hautes-Pyrénées, le congrès départemental se tiendra le jeudi 21 et le vendredi 22 novembre 2019 dans les locaux de la FSU 65 à Tarbes. Vous pouvez vous inscrire en ligne ou par le coupon réponse inclus dans ce bulletin

Par ailleurs, les adhérent-es sont invité-es à se prononcer sur les rapports d'activités et d'orientation nationaux et départementaux.

Le vote d'orientation national se base sur les propositions émanant des tendances ayant déposé un texte. Il est organisé par votre syndicat.

Claude Martin et Sébastien Jaffiol

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SOMMAIRE

P.1 : Editio
P.2 : Action retraites, Violences
scolaires
P.3 : Contributions des
tendances
P.4 : Congrès FSU.

Courriel :
FSU65@fsu.fr

Site Dép :
www.fsu65.fsu.fr

Tous les
documents pour
s'inscrire au
congrès sont
disponibles sur
le site de la
FSU65.

**Pour les retraités,
Rendez-vous le 8 octobre 2019.**

Le 20 juin dernier, juste avant l'été, plus de 200 000 cartes pétitions ont été adressées au président de la République. C'était partout la même colère qui s'exprimait lors des campagnes de signatures. En effet, la sous-indexation qui touche tous les retraités cette année ne passait pas et n'est toujours pas acceptée. La hausse de 0.3 % ne compense ni l'inflation prévue (1.5%) ni l'augmentation de l'électricité de 5.9 % en juin et de 1.2 % en août, ni celle galopante des carburants. Un tiers des retraités vit avec une pension inférieure à 1 000€. Les pensions nettes correspondent aujourd'hui à 65,8 % du revenu moyen des actifs. Le choix politique est celui d'une paupérisation annoncée d'une partie de la population, d'un recul social que le Conseil d'orientation des retraites exprime comme « le retour aux conditions existant avant 1980 ». Discours plus qu'inquiétant pour les retraités actuels et à venir.

L'action de juin était située après un léger bouger présidentiel sur quelques points : abandon de la sous-indexation des pensions de retraites mais par simple retour à la loi et échelonné sur 2 ans, annonce d'un minimum de pension à 1 000 € mais inférieur au seuil de pauvreté. Des mesures obtenues par l'action mais nettement insuffisantes, trop limitées et très éloignées de nos attentes. Nous demandions davantage que ces reculs tactiques mais Macron n'a répondu à aucune de nos revendications inscrites sur les cartes pétitions !

Dans ces conditions le « groupe des 9 » (CGT, FO, CFTC, CFE/CGC, FSU, Solidaires, FGR/FP, LSR, UNRPA) a décidé d'une nouvelle journée nationale d'action et de manifestations pour le mardi 8 octobre. L'intersyndicale des retraités des Hautes-Pyrénées précisera les modalités de la manifestation qui sera organisée à Tarbes.

La question de l'augmentation de notre pouvoir d'achat sera, bien entendu, mise en avant, mais seront aussi dénoncés les risques d'un nouveau gel des pensions et d'un plafonnement des dépenses de retraite à leur niveau actuel (13.8 % du PIB), alors que le nombre des retraités va augmenter dans les prochaines années.

Pour les retraités donc, une rentrée sous le signe de l'action.

P. Tollis (Section des retraités).

Violences scolaires, le ministère feint d'ignorer le rôle et l'existence des CHSCT

Dans le "plan de luttres contre les violences scolaires" annoncé en fanfare cet été, il n'y a rien sur l'utilisation des registres (RSST, RDGI...) ni sur le rôle des CHSCT (voir BO du septembre 2019) et cela contrevient à tous les efforts des représentants FSU pour établir des procédures normales au sein de l'Éducation Nationale. Rien non plus dans les guides sur la notion d'accident du travail, qui permet de protéger les agents en cas de traumatismes.

Enfin, la mise en place auprès des IA-DASEN d'une cellule de lutte contre les violences scolaires et d'un référent écarte le travail de prévention fait par les CHSCT.

Toujours plus de communication, de mesurette vides de sens, et de mépris pour les fonctionnaires !

Malgré l'opposition de la FSU, les CHSCT sont promis à fusion avec les CT (Comités techniques) à l'horizon 2022 au sein des CSA (Comités Sociaux d'Administration, d'après la loi du 7 août dernier). Mais la nouvelle instance recueille les prérogatives de l'ancienne. Les camarades mandatés par la FSU auront à cœur de porter les exigences de notre fédération à travers elle et ne se satisferont pas des effets de communication de M. Blanquer.

Sébastien Jaffiol / co-secrétaire FSU65

Unité & Action et sans tendance

Dans le contexte de crise économique, sociale et environnementale, la FSU, comme l'ensemble des organisations syndicales, doit poursuivre les mobilisations et rechercher toutes les occasions de rassembler le monde du travail dans les luttes.

Après les élections professionnelles, elle conserve une place incontournable dans la Fonction publique d'État et elle devient représentative dans la Fonction publique Territoriale. Cela doit renforcer son exigence de représenter au plus près les personnels et leurs aspirations, et conforter ses propositions pour le maintien de la Fonction publique. La FSU doit continuer à construire un syndicalisme de transformation sociale progressiste, actif, indépendant et démocratique. Elle doit défendre les services publics capables d'assurer à toutes et à tous l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi... Elle doit continuer à lutter pour l'égalité **réelle** entre les femmes et les hommes, pour une justice sociale qui ne peut se concevoir sans une justice écologique, pour une sécurité publique qui garantisse tous les droits sociaux et les libertés publiques. Elle doit poursuivre son implication dans le mouvement social et associatif.

Pour **construire** des dynamiques interprofessionnelles rassemblant largement les salarié-e-s, Unité & Action fait le choix de chercher ce qui rassemble avant ce qui divise, de construire des rapports de force, des mobilisations majoritaires, loin de toute facilité de posture. Elle a pour objectif l'unification du mouvement syndical en travaillant concrètement, sur des sujets précis, avec celles et ceux qui le veulent et qui partagent notre conception du syndicalisme. Elle vise aussi au renforcement de notre outil fédéral pour poursuivre notre positionnement dans les Fonctions publiques et prendre toute notre place dans les débats nationaux et internationaux.

Unité & Action promeut un syndicalisme à visée majoritaire, pluraliste et unitaire, rassembleur et offensif.

Martine Fochesato, Catherine Gourbiel, Pierre Tollis.

Ecole Emancipée des Hautes-Pyrénées

Ce vote intervient avant notre congrès national et sert à montrer l'audience des idées défendues par les tendances dans notre fédération. Cela a une forte influence sur le contenu des décisions prises ensuite par la fédération, sur ses mandats et décisions d'actions. Alors, oui, il faut d'abord voter.

Mais pour qui voter ? Il faut profiter de ce vote pour mettre en adéquation vos idées avec des choix syndicaux forts car l'avenir du syndicalisme est en jeu.

Si vous pensez : qu'il faut donner des mandats combatifs à la FSU afin de s'opposer à la politique macronienne, qu'il ne faut pas s'engluier dans le « dialogue social » du gouvernement, qu'il faut privilégier la construction de rapports de forces pour gagner par les mobilisations, qu'il faut une FSU qui s'engage sans hésitation dans les mobilisations interprofessionnelles, qu'il faut relancer un travail résolu et permanent avec la CGT et Solidaires pour avancer dans un projet d'unification des forces syndicales de lutte et de transformation sociale, qu'il faut une fédération qui construise avec d'autres des mobilisations pour la défense des droits et des libertés publiques, pour la dénonciation des violences d'État, pour la lutte contre toutes les discriminations (sexisme, racisme, LGBTIphobie), qu'il faut une FSU pluraliste, renforcée, nationalement et dans les départements et régions,

Alors, faites comme nous, votez et appelez à voter pour l'Ecole émancipée !

Liste de soutien : Véronique Duran, Pauline Immery, David Castebrunet, Eric Laffitte, Magali Laborde, Laurent Fourcade, Denis Daumas, Laurent Rougé, Ingrid Darroman

Le congrès de la FSU 65 se déroulera le jeudi 21 et le vendredi 22 novembre à Tarbes dans les locaux de la FSU

Il est ouvert à tous les syndiqués. Vous pouvez participer le jeudi, le vendredi ou bien les 2 jours.

L'autorisation d'absence est de droit en envoyant la demande à votre supérieur hiérarchique avec la convocation ci-dessous.

Nous comptons sur vous pour participer à ce moment démocratique indispensable pour décider collectivement de la vie syndicale nationale et départementale. Car ce congrès élira aussi le conseil délibératif départemental de la FSU 65 pour les 3 ans à venir.

NOM.....Prénom.....
Grade et fonction
Établissement.....
à* :

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence

- ☐ Le jeudi 21 novembre 2019
☐ Le vendredi 22 novembre 2019

toute la(les) journée(s) en vue de participer au Congrès départemental de la FSU pour lequel je suis délégué(e) et qui se déroulera à Tarbes dans les locaux de la FSU65
Veuillez agréer, Monsieur le recteur, l'expression de mon profond respect.

A.....
Le.....
Signature

* La demande doit être adressée par la voie hiérarchique (IEN ou chef de service ou d'établissement)



Fédération
Syndicale
Unitaire
Hautes-Pyrénées
École Jules Ferry
17, rue André Breyer
65000 Tarbes
fsu65@fsu.fr

Tarbes, le 25 septembre 2019

Nom et Prénom :

Tu es convoqué-e au congrès départemental de la FSU 65 qui aura lieu le :

Jeudi 21 novembre 2019 de 9h à 17h,
et le
Vendredi 22 novembre 2019 de 9h à 17h
dans les locaux de la FSU à Tarbes

Claude Martin
Co-Secrétaire départemental de la FSU 65